



Séance ordinaire du 12 janvier 2022

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Pierre Tremblay, préfet, à laquelle il y avait quorum, à huis clos et par visioconférence sur la plateforme ZOOM, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Sont présents les maires suivants :

MM. Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Mmes Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain
Diane Tremblay, conseillère	Les Éboulements

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 8 décembre 2021
 3. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Administration générale**
4. Emplois d'été Canada 2022 : demande d'aide financière
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
5. FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur
 6. MEI : autorisation de signature de l'avenant 14 au contrat de prêt (FLI-PAUPME)
 7. DSI Charlevoix : embauche d'un conseiller en développement social
- Service de l'aménagement du territoire**
8. Certificat de conformité : Petite-Rivière-Saint-François (règlement no 677-1-1)
 9. Certificat de conformité : Baie-Saint-Paul (règlement no R794-2021)
 10. Pré-conformité : Baie-Saint-Paul (demande d'exclusion / autorisation)
- Divers**
11. Centre de services scolaire de Charlevoix : plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025
 12. FQM : acceptation des devis de formation pour les élus municipaux
 13. Desjardins : obtention d'une nouvelle carte de crédit
 14. Rapport de représentation
 15. Affaires nouvelles
 - 15.1. Services Québec : avenant no 2 à l'entente de soutien financier triennale (Mesure STA)
 - 15.2. Fonds éolien de soutien au développement local et régional : Petite-Rivière-Saint-François (2021)
 - 15.3. Demande de commandite : Les Éditions Petite-Rivière-Saint-François
 - 15.4. Demande de commandite : La Kermesse
 16. Courrier
 17. Période de questions du public
 18. Levée de l'assemblée



01-01-22 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout aux affaires nouvelles du projet d'ordre du jour, est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement.

02-01-22 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2021 soit adopté.

03-01-22 3- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 35838 à 35871	144 987.62
Paiements par dépôts directs - chèques # 1192 à 1229	296 690.43
Paiements Accès D - chèques # 1099 à 1103	2 959.92
Paiements préautorisés JG-2194-2195-2196-2197-2198- 2199-2206-2207-2209-2210-2214-2217	123 772.35
Salaires nets versés - rapport # 1095 à 1098	106 856.66
Total	675 266.98

Fonds local d'investissement (FLI) 25 000.00

Chèque # 296

Rendez-vous en gestion des ressources humaines 701.35

de Charlevoix

Chèque # 446

MRC, FLI, RVGRH TOTAL 700 968.33

QUE le conseil autorise le paiement de la facture suivante :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Municipalité régionale de comté de Charlevoix		
A. Tremblay & Frères Ltée	102322	7 574.84 \$
		7 574.84 \$



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

04-01-22 4- EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2022 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral Emplois d'été Canada 2022 pour supporter financièrement l'embauche de deux jeunes ou étudiants(es) au Service de la Gestion des matières résiduelles pour coordonner le projet de Brigade verte et pour réaliser des activités de sensibilisation et d'information du public.

QUE la MRC de Charlevoix présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral Emplois d'été Canada pour supporter financièrement l'embauche d'un(e) jeune ou un(e) étudiant(e) au service de la forêt et de la convention de gestion territoriale afin de supporter divers travaux liés à la coordination des opérations de déboisement, de récolte forestière et de mise en valeur des ressources sur le territoire de la Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François.

QUE la dépense assumée par la MRC dans le cadre de ce projet soit imputée au budget de la Gestion des matières résiduelles et/ou de la forêt et de la convention de gestion territoriale, en fonction des jeunes ou étudiants(es) qui seront engagés.

05-01-22 5- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à un projet d'entreprise étudié dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Tremblay et résolu à l'unanimité



QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à l'entreprise suivante dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Innovation et amélioration des services de proximité	David Villeneuve pharmacien Inc. (Dossier no FR2102-580)	13 250 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

06-01-22 6- MEI : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 14 AU CONTRAT DE PRÊT (FLI-PAUPME)

ATTENDU QUE le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC de Charlevoix ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE des modifications aux conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux MRC et aux villes ont été autorisées le 2 juin 2020 et modifiées le 8 décembre 2020, le 12 janvier 2021, le 2 février 2021, le 15 février 2021, le 9 avril 2021, le 6 juillet 2021, le 21 septembre 2021 et le 16 novembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME).

ATTENDU l'avenant 14 proposé par le MEI à la MRC de Charlevoix, comme s'il était ici au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE le préfet, monsieur Pierre Tremblay, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document relatif à la présente résolution et confirmant la mise en œuvre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), en particulier l'avenant 14 soumis par le MEI.



QUE l'équipe de conseillers et conseillères en développement économique du SDLE, coordonnée par la directrice, madame Anne Scallon, soit mandatée pour effectuer l'analyse des demandes adressées par les entreprises et déterminer l'aide financière octroyée aux entreprises admissibles, et ce, conformément aux modalités administratives et responsabilités confiées à la MRC dans le cadre de ladite entente signée avec le MEI.

**07-01-22 7- DSI CHARLEVOIX : EMBAUCHE D'UN
CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de candidatures en vue de combler le poste de conseiller en développement social, actuellement vacant;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et le bilan présenté par la directrice générale des candidatures reçues et des entrevues réalisées;

ATTENDU QUE le financement des dépenses afférentes au poste de conseiller en développement social sont imputées au département « Santé et bien-être – Projet DSI Charlevoix », dont la majorité sont assumées par une subvention reçue de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de monsieur Martin Strauss, détenteur d'une maîtrise en administration publique et d'un baccalauréat en psychologie, à titre de conseiller en développement social, un poste de salarié régulier au taux horaire de 35,22 \$ (échelon 7 du groupe d'emploi 4).

QUE la date effective de l'embauche de monsieur Strauss soit fixée au 31 janvier 2022 et que son horaire de travail à temps complet soit de 35 heures par semaine.

QUE les dépenses afférentes à cette embauche soient imputées au budget du département « Santé et bien-être – projet DSI » de la MRC de Charlevoix.

**08-01-22 8- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : PETITE-RIVIÈRE-
SAINT-FRANÇOIS (RÈGLEMENT NO 677-1-1)**

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 2 décembre 2021, le règlement portant le numéro 677-1-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage # 603 »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 677-1-1 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement



QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 677-1-1 de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

09-01-22 9- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : BAIE-SAINT-PAUL (RÈGLEMENT NO R794-2021)

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Saint-Paul a adopté le 2 décembre 2021, le règlement portant le numéro R794-2021 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de plan d'urbanisme durable numéro R629-2015 dans le but d'ajouter une disposition d'exception relative à la densité dans l'aire d'affectation « résidentielle »;

ATTENDU QUE le règlement numéro R794-2021 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R794-2021 de la municipalité de Baie-Saint-Paul.

10-01-22 10- CPTAQ, ARTICLE 58.5 : AVIS RELATIF À L'ANALYSE DE LA PRÉ-CONFORMITÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT R790-2021 DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

ATTENDU QUE le projet de règlement R790-2021 vise à agrandir la zone commerciale C-451 (hôtel Le Germain Charlevoix) à même une partie de la zone agricole AD-450;

ATTENDU QUE l'extension projetée est située dans l'affectation agricole dynamique du schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE la grille de compatibilité pour l'affectation agricole dynamique indique que les usages de nature commerciale ne sont pas considérés comme compatibles dans cette affectation;

ATTENDU QU'un avis défavorable a été produit par le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QU'un document d'analyse sur la question a été présenté aux maires dans le cadre d'une séance de travail;

ATTENDU QUE la demande d'exclusion relative à ce dossier reste active et que la Commission rendra une décision dans les prochains mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



QUE la MRC de Charlevoix, après avoir pris connaissance du projet de règlement numéro R790-2021 intitulé « *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro R630-2015 dans le but d'agrandir la zone C-451 à même une partie de la zone AD-450 et de soustraire la considération d'immeuble protégé aux bâtiments de la zone* »; juge ce projet de règlement non conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix.

11-01-22 11- CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de Charlevoix a soumis pour consultation à la MRC son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2022-2025, le 1^{er} décembre 2021, accompagné des actes d'établissement 2022-2023;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC a pris connaissance de l'ordre d'enseignement identifié pour chaque école et que toutes les écoles primaires et secondaires de la MRC conservent pour 2022-2023 une vocation destinée à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire des jeunes, des adultes, de la formation professionnelle et de service aux entreprises, tant pour les écoles primaires et secondaires que pour les centres de l'Éducation des adultes et de formation professionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accorde son appui au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025, tel que déposé pour validation par le Centre de services scolaire de Charlevoix.

12-01-22 12- FQM : ACCEPTATION DES DEVIS DE FORMATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix agit à titre de coordonnateur de deux activités de formation sur demande offertes par la FQM aux élus municipaux;

ATTENDU QUE la FQM a soumis deux devis de formation à la MRC de Charlevoix le 13 décembre 2022 pour les formations suivantes :

- Le comportement éthique;
- Les rôles et responsabilités des élu(e)s;

ATTENDU les modalités reliées au coût de ces activités, fixées à 2 500 \$ chacune (avant taxes) pour 15 participants et considérant un coût additionnel de 200 \$ (avant taxes) par participant supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise l'acceptation des devis de formation de la FQM et que les frais totaux soient répartis entre les municipalités participantes, selon le nombre de personnes inscrites.



13-01-22 13- DESJARDINS : OBTENTION D'UNE NOUVELLE CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE le préfet de la MRC de Charlevoix a changé en novembre 2021 et que monsieur Pierre Tremblay occupe ce poste;

ATTENDU QU'il y a lieu d'annuler auprès de Desjardins la carte de crédit VISA émise au nom de madame Claudette Simard et d'émettre une nouvelle carte de crédit au nom de monsieur Pierre Tremblay;

ATTENDU QUE la limite de cette nouvelle carte de crédit doit être également fixée à 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix transmette copie de cette résolution à Desjardins concernant la demande d'annulation de la carte de crédit VISA au nom de madame Claudette Simard et d'émission d'une nouvelle carte de crédit VISA au nom de monsieur Pierre Tremblay, préfet.

14- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

CORPORATION DE LA RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX : Monsieur Pierre Tremblay a assisté à la réunion du conseil d'administration en décembre dernier. Il a été question de l'avancement du plan de développement stratégique en cours d'élaboration, un exercice coordonné par le conseil d'administration.

15- AFFAIRES NOUVELLES

14-01-22 15.1- SERVICES QUÉBEC : AVENANT NO 2 À L'ENTENTE DE SOUTIEN FINANCIER TRIENNALE (MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME)

ATTENDU l'avenant no. 2 proposé par Services Québec à l'entente de soutien triennale relative à la mesure Soutien au travail autonome;

ATTENDU QUE le but de cet avenant est de prolonger l'entente actuelle de trois mois (avril-mai-juin 2022) afin de pouvoir procéder par la suite à un renouvellement au 1^{er} juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix l'avenant no. 2 proposé par Services Québec à l'entente de soutien financier triennale concernant la mesure Soutien au travail autonome.

15-01-22 15.2- FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS (2021)

ATTENDU QUE le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds éolien de soutien au développement local et régional;



ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, les municipalités locales sont admissibles au Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a présenté un projet à caractère économique en vue d'obtenir une aide financière du Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE le coût du projet se chiffre à près de 20 000 \$ et que l'aide financière admissible pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François pour 2021 est estimée à 17 703 \$;

ATTENDU QUE le projet permet à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François de procéder à la mise en place du projet « Escalade – Les enfants d'abord »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 17 703 \$ pour l'année 2021 à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, selon le montant établi pour l'année financière 2021.

QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).

16-01-22 15.3- DEMANDE DE COMMANDITE : LES ÉDITIONS PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU la demande présentée par les Éditions Petite-Rivière-Saint-François en vue d'obtenir une commandite pour l'organisation d'un lancement de presse-vernissage du volume « Les Temps présents », un événement qui se tiendra en août 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 300 \$ aux Éditions Petite-Rivière-Saint-François, une somme imputée au budget 2022 des dons et commandites de la MRC.

17-01-22 15.4- DEMANDE DE COMMANDITE : LA KERMESSSE

ATTENDU la demande présentée par La Kermesse en vue d'obtenir une commandite pour l'organisation d'un concours de bonhomme de neige renommé « Bonheur de neige », un concours qui se tiendra du 15 janvier au 15 février 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 300 \$ à La Kermesse, une somme imputée au budget 2022 des dons et commandites de la MRC.



16- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

La CPTAQ nous transmet :

- Le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire du dossier 434364 à Saint-Urbain.
- Le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire du dossier 434336 à Saint-Urbain.

Le Ministère de la Sécurité publique du Québec nous informe qu'une somme totale de 14 520 \$ est réservée à la MRC de Charlevoix pour le démarrage d'une cohorte (V1P1C1 2021-2022) (8 à 16 candidats) pour la formation Pompier 1 de huit candidats.

ORGANISMES MUNICIPAUX

La Municipalité de L'Isle-aux-Coudres appuie la demande de conversion des horaires de faction des services ambulanciers de Charlevoix pour un horaire à l'heure formulée par la MRC de Charlevoix.

La MRC de Charlevoix-Est nous transmet l'adoption du règlement numéro 318-05-21 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est.

DIVERS

Le conseil d'administration de l'association des contribuables de Petite-Rivière-St-François recommande à la Municipalité de Petite-Rivière-St-François, d'adopter rapidement un règlement en bonne et due forme pour empêcher le dépôt de nouveaux Plans d'Aménagement d'Ensemble ou toute autre demande de lotissement sauf ceux développés par Groupe Le Massif.

L'Unité permanente anticorruption soumet une offre de service pour une séance de sensibilisation en matière de lutte à la corruption destinée aux élus.

Le Domaine Forget de Charlevoix nous transmet leurs remerciements pour le don fait par la MRC de Charlevoix.

17- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Lisianne Tremblay, de l'Hebdo Charlevoisien, demande s'il y a aura une position adoptée ou transmise par les municipalités locales et la MRC de Charlevoix dans le cadre du projet d'étude d'opportunité de la STQ pour la reconstruction des quais de Saint-Joseph-de-la-Rive et de L'Île-aux-Coudres. Monsieur Pierre Tremblay indique qu'il est trop tôt pour prendre position sur un emplacement en particulier mais qu'il y aura d'abord des discussions au sein des conseils municipaux et de la MRC afin de communiquer ensuite des enjeux et des préoccupations à la STQ, ce que l'organisme souhaite obtenir de la part des municipalités avant le 11 février prochain.



18-01-22 18- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 17 h 10.

Karine Horvath
Directrice générale

Pierre Tremblay
Préfet